



Versement

1705 W 1-26

Identification :

Intitulé/ Analyse : Construction et entretien des ouvrages d'art.

Dates extrêmes : 1952-2003

Importance matérielle : 1,40 mètre linéaire

Contexte

Service producteur : Direction départementale de l'équipement.

Service versant : Direction départementale des territoires.

N° d'entrée du versement : 56772

Date d'entrée du versement : 19/02/2008

Conditions d'accès aux documents

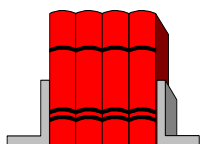
Début communicabilité : immédiat.

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 12 juillet 2017

Réalisé par Éva AUDRAIN et Grégory FONTAINE (Sarl FFAS)

sous le contrôle d'Arnaud BAUDIN
et la direction de Nicolas DOHRMANN



Présentation

Présentation du service producteur

L'administration déconcentrée de l'État en charge des ponts et chaussées, de l'équipement et des transports a connu diverses formes d'organisation depuis la Seconde Guerre mondiale.

De 1940 à 1966, le service départemental des Ponts et Chaussées, déjà en place tout au long du XIX^e siècle, continue à œuvrer sous la tutelle du ministère des Travaux publics dans les domaines suivants : routes, circulation routière, chemins de fer, voies navigables, transports, contrôle de la distribution d'énergie électrique, base aérienne et tourisme (ce dernier après 1948). À noter que l'ancien service vicinal, qui dépendait du ministère de l'Intérieur, a été rattaché aux Ponts et Chaussées par la loi du 15 octobre 1940, appliquée au 1^{er} janvier 1941 puis validée par l'ordonnance du 10 mars 1945.

En 1967 ce service fusionne avec la Délégation départementale à la reconstruction pour former la Direction départementale de l'équipement (DDE) sous tutelle du ministère de l'Équipement, créé le 8 janvier 1966. De nouvelles attributions liées aux domaines de la construction et de l'aménagement apparaissent : constructions publiques pour l'État et les collectivités locales, planification urbaine, logement social, amélioration de l'habitat, urbanisme (opérationnel et réglementaire), puis environnement (après 1978).

Les services départementaux des Ponts et Chaussées puis de l'Équipement sont organisés depuis le début du XX^e siècle autour de services centraux, déconcentrés, pour certaines missions de proximité, en subdivisions territoriales.

À compter de 1982, à la suite des lois de décentralisation, les conseils généraux ont progressivement repris la gestion directe des personnels qui, au sein des DDE, assuraient les missions qui relèvent de leurs compétences, notamment la voirie départementale et le patrimoine immobilier (collèges). Toutefois, une loi de 1992 réaffirmait le principe de maintien des services des DDE et de leur personnel sous statut d'État, tout en prévoyant le financement par les départements et communes des travaux exécutés pour eux.

Jusqu'en 2001, les services de l'État pouvaient exercer des missions de maîtrise d'œuvre pour les communes sur simple demande de leur part (délibération puis autorisation préfectorale). À partir de 2001, ils sont soumis au code des marchés publics dans les mêmes conditions de concurrence que les bureaux d'études privés.

Par dérogation à cette obligation, les services de l'État pouvaient apporter leur assistance technique aux communes les plus petites dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire.

À partir de 2006, diverses réformes affectent les DDE avant de conduire à leur suppression dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

L'« acte II de la décentralisation » prévu par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit que les conseils généraux reprennent la totalité de la gestion des réseaux routiers départementaux dont ils ont la responsabilité. Au 1^{er} janvier 2007, la partie routière et ouvrages d'art (construction, entretien et exploitation) des DDE est donc transférée, soit au département, soit à de nouveaux services spécialisés du ministère :

- les routes départementales (RD) et routes nationales d'intérêt local (RNIL) (environ 375 000 km) passent sous la responsabilité des directions des routes des conseils généraux, entraînant le transfert de 30 000 agents des DDE ;
- les routes nationales (RN) et autoroutes (A) non concédées sont transférées à onze directions interdépartementales des routes (DIR) qui sont créées pour construire, entretenir et exploiter ce réseau d'environ 20 000 km à la place des DDE.

La loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 parachève la réforme en abrogeant donc la loi de 1992 et prévoit le transfert des « parcs de l'équipement » et de leurs personnels aux conseils généraux, pour les parties qui n'ont pas été dévolues aux DIR.

Les DDE conservent la compétence en matière d'habitat, d'urbanisme, d'éducation routière, de gestion de crises, d'animation de la sécurité routière, maritime, d'appui aux collectivités locales, de prévention des risques, etc.

Le 1^{er} janvier 2010, suite à la révision générale des politiques publiques de l'État (RGPP), la DDE fusionne avec la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) pour former la Direction départementale des territoires (DDT).

Missions de la DDE jusqu'au 1^{er} janvier 2007

- construction et entretien des réseaux routiers,
- aménagement du territoire,
- habitat (politique du logement, lotissements, etc.),
- urbanisme (contrôles, contentieux, décisions de construire, etc.),
- environnement,
- constructions publiques (ministères, collectivités territoriales, etc.),
- transports,
- bases aériennes et champs de tirs.

Tri et éliminations pratiqués

Aucun tri n'a été pratiqué dans ces dossiers.

Mode de classement

Classement thématique puis chronologique.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. À ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (art. 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le livre II du *Code du patrimoine* (art. L 213-2),

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008.

Les archives publiques sont communicables de plein droit (art. L. 213-1 du *Code du Patrimoine*). Cependant, des délais spéciaux - suivant le contenu du document - de 25, 50, 75 ou 100 ans à compter de la date du document, de 25 ans à compter de la date de décès de la personne ou de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne sont prévus par l'article L. 213-2 du *Code du Patrimoine*. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1^{er} janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le *Code du patrimoine* (art. L 213-2), ces documents sont communicables immédiatement.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1	Visites d'appui immergés	2001-2001
2-11	Inspections détaillées périodiques	1988-2005
12-26	Construction et entretien	1952-2003

Direction départementale de l'Équipement.

1705 W 1 - 1	Visites d'appui immergés.	2001 - 2001
1705 W 1	Campagne 2001 : procès-verbaux, rapports d'études, photographies, plans.	2001 - 2001
1705 W 2 - 11	Inspections détaillées périodiques.	1988 - 2005
1705 W 2	Campagnes 1988-1991 : procès-verbaux, rapports d'études, photographies, plans.	1988 - 1991
1705 W 3	Campagnes 1993-1996 : procès-verbaux, rapports d'études, photographies, plans.	1993 - 1996
1705 W 4	Campagne 1999-2000 : procès-verbaux, rapports d'études, photographies, plans.	1999 - 2000
1705 W 5	Campagne 2001 : procès-verbaux, rapports d'études, photographies, plans.	2001 - 2001
1705 W 6	Campagne 2001 : procès-verbaux, rapports d'études, photographies, plans.	2001 - 2001
1705 W 7	Campagne 2002 : procès-verbaux, rapports d'études, photographies, plans.	2002 - 2002
1705 W 8	Campagne 2003 : procès-verbaux, rapports d'études, photographies, plans.	2003 - 2003
1705 W 9	Campagne 2004 : procès-verbaux, rapports d'études, photographies, plans.	2004 - 2004
1705 W 10	Campagne 2005 : procès-verbaux, rapports d'études, photographies, plans.	2005 - 2005
1705 W 11	Campagne 2005 : procès-verbaux, rapports d'études, photographies, plans.	2005 - 2005
1705 W 12 - 26	Construction et entretien	1952 - 2003
1705 W 12 - 12	<i>Chemin Départemental 20</i>	1997 - 2003
1705 W 12	Passage Inférieur Portique Ouvert (PIPO : diagnostic, étude préliminaire de réparation, étude de chargement.	1997 - 2003

1705 W 13 - 14		Route Départementale 207.	
			1952 - 1986
1705 W 13	Études préalables, dossier de reconstruction du pont, dossier de consultation des entreprises (DCE), études postérieures à la dévolution des travaux.		1952 - 1986
1705 W 14	Déroulement des travaux, état de l'ouvrage.		1985 - 1986
1705 W 15 - 24		Route Nationale 19.	
			1982 - 2003
1705 W 15 - 18	Affaires générales.		1993 - 2003
1705 W 15	Dossier de consultation des entreprises (DCE), dossier de marché de travaux.		1993 - 2003
1705 W 16	Réparation d'ouvrage : dossier de consultation des entreprises (DCE).		1996 - 1997
1705 W 17	Choc sur ouvrage : procès-verbal.		2000 - 2000
1705 W 18	Pont Aubry : étude de reconnaissance de sol.		2001 - 2001
1705 W 19 - 20	Déviations de Nogent-sur-Seine.		1982 - 1983
1705 W 19	Dossier de consultation des entreprises (DCE).		1982 - 1983
1705 W 20	Dossier de consultation des entreprises (DCE), dossier de déroulement des travaux, études, plans.		1982 - 1983
1705 W 21 - 21	Déviations de Sainte-Savine.		1990 - 1990
1705 W 21	Campagne de sondage géotechnique : rapports d'études, dossier de consultation des entreprises (DCE), plans.		1990 - 1990
1705 W 22 - 24	Déviations Nord de Troyes.		1988 - 1995
1705 W 22	Sondage 2e section : dossier de consultation des entreprises (DCE), rapport d'étude, plans, correspondance.		1988 - 1988
1705 W 23	Campagne de sondages géotechnique : rapports d'études, dossier de consultation des entreprises (DCE), plans.		1990 - 1990
1705 W 24	Vérification du ferrailage du passage supérieur (PS) sur la voie SNCF (CF 43) : note de calcul.		1995 - 1995

1705 W 25 - 26		Route Nationale 71.	
			1981 - 2003
1705 W 25 - 25	Travaux sur ouvrages.		2003 - 2003
1705 W 25	Remplacement des joints de chaussées des ouvrages : dossier de marché, cahier des clauses particulières, plans, correspondance.		2003 - 2003
1705 W 26 - 26	Déviations de Buchères à Bréviandes.		1981 - 1981
1705 W 26	Vérifications d'ouvrages en maçonnerie (Triffoire, Hurande, Hozain, Chemin Vicinal 2, Route Départementale 93 et de deux ouvrages détruits CR5 et CR6) : conclusions générales, études, calculs.		1981 - 1981